

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2017

OBJET

**07 – NOUVELLE ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL - GRANDES PRIORITES /
ANNEXE 07**

N° 2017-03-07

NOMENCLATURE : 7.5.1.

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le trois mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Yvon LERAT, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD

Pouvoirs : 6

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Alain ROYER

Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY

Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON

Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BALNCHARD

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Nombre de membres :

en exercice..... 29

présents..... 23

ayant un pouvoir... 06

votants..... 29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Considérant l'article 141 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 - loi de finances pour 2017 - instaurant le fonds de soutien à l'investissement local – Grandes Priorités,

Considérant que ce fonds comprend une enveloppe visant à soutenir huit grandes priorités,

Considérant le courrier du 27 janvier 2017 de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique précisant que les communes et intercommunalités peuvent déposer des dossiers de demande de subvention d'investissement en lien avec l'une des huit thématiques,

Considérant que la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de population est l'une des huit grandes priorités retenues,

Considérant la prospective démographique et son incidence sur les besoins en équipements scolaires réalisée par la commune en 2014,

Considérant la délibération n° 2017-01-15 du 23 janvier 2017 approuvant l'avant-projet détaillé de la nouvelle école maternelle,

Considérant la présentation faite en commission ressources du 28 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention de 579 000 € auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2017 - Grandes priorités, pour réaliser l'opération de construction d'une nouvelle école maternelle dont les dépenses détaillées des travaux (2 894 611 € HT) et le plan prévisionnel de financement sont annexés à la présente délibération.

- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ces opérations.

Pour extrait conforme,

Le 13 mars 2017,

**Maire,
Alain ROYER**

